

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commission de l'environnement,
de l'aménagement du territoire
et de l'énergie
Secrétariat
CH-3003 Berne
Tél. 031 322 97 68
Fax 031 322 98 72
www.parlement.ch
urek.ceate@parl.admin.ch

**La Commission de l'environnement,
de l'aménagement du territoire et de
l'énergie du Conseil des États
pendant la 48^e législature
(2007–2011)**

1 Mandat

En vertu de l'art. 44, al. 1, de la loi sur le Parlement (LParl), les commissions législatives :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences ;
- e. veillent, dans leur domaine de compétences, à ce que des évaluations de l'efficacité soient effectuées; à cette fin, elles soumettent des propositions aux organes concernés de l'Assemblée fédérale ou donnent un mandat au Conseil fédéral;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Par décision du bureau du 8 novembre 1991 et en vertu de modifications ultérieures, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants :

- protection de l'environnement
- protection de la nature, du paysage et des monuments historiques
- protection des eaux
- aménagement national, régional et local
- économie des eaux
- énergie et approvisionnement en énergie
- forêts, chasse et pêche

2 Objets traités pendant la 48^e législature (2007–2011)

21 Répartition par type d'objet

La CEATE du Conseil des États (CEATE-E) a procédé à l'examen préalable de 240 objets, qui se répartissent comme suit :

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	initiatives populaires	8	
b.	projets d'acte du Conseil fédéral	21	
c.	rapports du Conseil fédéral	9	
d.	co-rapports	6	
e.	consultations relatives aux projets d'ordonnance du Conseil fédéral	4	
f.	examens préalables d'initiatives parlementaires	4	4 « donner suite »
g.	décision concernant l'examen préalable positif de la commission	9	6 approbations



	de l'autre conseil		3 rejets
h.	examens préalables d'initiatives de canton	14	10 « ne pas donner suite » 2 « donner suite »
i.	élaboration de projets (iv. pa., iv. ct. 2 ^e phase, iv. com.)	8	
j.	projets de l'autre conseil (iv. pa. élaborées par une commission de l'autre conseil)	4	3 approbations 1 rejet
k.	interventions de la commission	5	3 motions 2 postulats
l.	motions de l'autre conseil (et motions modifiées de son propre conseil ainsi que motions transmises pour examen préalable par le CE)	108	49 approbations (28 sans modification et 21 avec modification) 45 rejets
m.	pétitions	10	
n.	objets internes	28	
o.	cas particuliers	2	
	Total	240	

22 Projets émanant du Conseil fédéral

Les principaux projets du Conseil fédéral étaient les suivants :

- [06.059 é Examen et contrôle de la sécurité technique. Loi](#)
- [07.033 n Sauver la forêt suisse. Initiative populaire. Modification de la loi sur les forêts](#)
- [07.045 é Énergie nucléaire. Responsabilité. Convention](#)
- [07.052 n Acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Loi. Abrogation](#)
- [07.060 é Eaux vivantes. Initiative populaire](#)
- [08.037 né Dégâts causés par les intempéries 2005 dans le canton d'Obwald. Prestations de la Confédération](#)



- [08.046 né Compensation des émissions de CO₂ des centrales à cycles combinés alimentées au gaz. Prorogation de l'arrêté fédéral](#)
- [08.072 é Loi sur le CO₂. Exemption de la taxe des centrales thermiques à combustibles fossiles](#)
- [08.073 n Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires. Initiative populaire](#)
- [08.074 n Contre la création effrénée d'implantations portant atteinte au paysage et à l'environnement. Initiative populaire](#)
- [09.043 n Troisième correction du Rhône](#)
- [09.067 n Pour un climat sain. Initiative populaire. Loi sur le CO₂. Révision+](#)
- [09.061 s Loi sur l'énergie. Modification](#)
- [10.017 n Pour de véhicules plus respectueux des personnes. Initiative populaire. Loi sur le CO₂. Révision](#)
- [10.018 s De l'espace pour l'homme et la nature \(initiative pour le paysage\). Initiative populaire](#)
- [11.024 s Loi sur l'énergie. Modification](#)

Vous trouverez un résumé du message, du rapport et des délibérations dans Curia Vista (en cliquant sur les liens ci-dessus). Un classement thématique des objets est en outre disponible dans les [rétrospectives des législatures proposées par le Service de documentation](#).

Durant la période sous revue, la CEATE-E s'est penchée sur divers projets du Conseil fédéral, souvent assez complexes. Citons notamment le projet relatif à la révision totale de la loi sur le CO₂, qui redéfinit la politique climatique suisse pour les années 2013 à 2020 et qui est conçue comme un contre-projet indirect à l'initiative populaire « pour un climat sain » (09.067). Le projet tel que défini par le Parlement propose une réductions des émissions de CO₂ de 20% en Suisse jusqu'en 2020. Il met en place un ensemble de mesures visant à réaliser cet objectif. La révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire est également conçue comme un contre-projet à une initiative populaire, l'initiative pour le paysage (10.018). Cette importante révision vise à régler les problèmes les plus urgents de l'aménagement du territoire, à savoir le mitage et la perte de terres cultivables (10.019).

Plusieurs révisions ponctuelles de la loi sur l'énergie ont également occupé les travaux de la commission, en particulier une révision visant à réduire les émissions moyennes de CO₂ des voitures de tourisme nouvellement immatriculées à 130 g/km



d'ici à 2015. Cette révision est un contre-projet indirect à l'initiative populaire « pour des véhicules plus respectueux des personnes » (10.017).

La responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire (07.045) et la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) visant à résoudre les problèmes liés à la construction de résidences secondaires (07.062) ont été à l'ordre du jour de la première moitié de législature de la commission. Pour ce qui est du premier objet, le Conseil fédéral a proposé, dans le respect des traités internationaux, d'augmenter la couverture d'assurance, qui s'établirait ainsi à 1,8 milliard de francs. Quant au projet de révision de la LAT, son objectif est de régler le nombre de résidences secondaires dans les régions particulièrement concernées. Il prévoit en outre de prendre les mesures d'accompagnement nécessaires pour maintenir une proportion convenable de résidences principales et de résidences secondaires.

Les autres projets traités concernaient avant tout les questions liées à l'environnement (protection du climat, rareté des ressources).

Quant à l'initiative populaire « Sauver la forêt suisse » (07.033), elle a été retirée après que les deux conseils ont décidé de ne pas entrer en matière. La commission reprend toutefois quelques points de ce texte dans l'initiative parlementaire qu'elle a elle-même déposée sous le numéro 09.474.

23 Élaboration de projets

La CEATE-E a élaboré les projets suivants :

- [07.492 é Iv. pa. CEATE-E. Protection et utilisation des eaux](#)
- [08.445 é Iv. pa. CEATE-E. Pour une redevance hydraulique équitable](#)
- [08.446 é Iv. pa. CEATE-E. Renouvellement du Fonds suisse pour le paysage](#)
- [09.477 é Iv. pa. CEATE-E. Flexibilisation de la politique forestière en matière de surface](#)

Vous trouverez un résumé du message, du rapport et des délibérations dans Curia Vista (en cliquant sur les liens ci-dessus). Un classement thématique des objets est en outre disponible dans les [rétrospectives des législatures proposées par le Service de documentation](#).

La CEATE-E a élaboré l'initiative parlementaire 07.492 en guise de contre-projet à l'initiative populaire « Eaux vivantes » (07.060). Elle estimait en effet que cette dernière ne prenait pas suffisamment en compte les intérêts liés à l'utilisation des eaux. Elle a donc recherché des solutions permettant d'assurer un équilibre entre protection et utilisation des eaux.



L'initiative parlementaire « Pour une redevance hydraulique équitable » (08.445) demandait que la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques soit modifiée afin de relever le taux maximal de la redevance hydraulique (redevance maximum) de manière échelonnée, en tenant compte non seulement de la politique environnementale, mais aussi de la politique énergétique. La dernière adaptation remonte d'ailleurs à plus de dix ans.

L'initiative parlementaire « Renouveau du Fonds suisse pour le paysage » (08.446) visait à proroger à nouveau de dix ans le Fonds suisse pour le paysage et à lui allouer une contribution fédérale supplémentaire de 50 millions de francs.

Enfin, la commission a élaboré une modification de la loi sur les forêts visant à assouplir les règles de compensation du défrichement afin de mieux tenir compte de la croissance rapide des surfaces forestières (09.474).

24 Projets d'acte de l'autre conseil

La CEATE-E a procédé à l'examen du projet d'acte de son homologue du Conseil national, relatif à l'initiative parlementaire « Assainissement des buttes de tir. Prolongation du délai jusqu'en 2012 » (07.429 n), déposée par Jakob Büchler. Elle a approuvé le projet en l'état. Par ailleurs, elle s'est également penchée sur l'objet 02.473 n, « Loi sur le CO₂. Incitation à prendre des mesures d'économie d'énergie dans le bâtiment », déposé par Rolf Hegetschweiler, et a approuvé le projet après quelques modifications. Elle a, enfin, accepté sans modifications le projet 08.314 n, « Constructions hors des zones à bâtir ».

25 Examens préalables

La CEATE-E a procédé à l'examen préalable de 14 initiatives de canton et de quatre initiatives parlementaires émanant du Conseil des États. Les initiatives émanant des cantons concernaient des changements dans le domaine de la protection de l'environnement et de la nature, de l'aménagement du territoire, de l'encouragement des énergies renouvelables et des prix de l'électricité. La commission a proposé de ne pas y donner suite, sauf à une initiative du canton de St-Gall concernant les constructions hors zone à bâtir (08.314) et une initiative du canton de Berne concernant la protection des eaux (10.324). Pour ce qui est des initiatives parlementaires, elles ont toutes été approuvées par la commission (08.445, 08.446, 09.477 et 11.469).

26 Interventions



Durant la période sous revue, la CEATE-E a transmis au conseil trois motions et deux postulats. À la fin 2008, deux des interventions de la commission ont permis de contrer efficacement l'augmentation annoncée des prix de l'électricité (mo. 08.3749 et po. 08.3756).

La CEATE-E a en outre procédé à l'examen de 108 motions adoptées par le Conseil national ou transmises par le Conseil des Etats à la commission pour examen préalable, en particulier dans le cadre du grand débat sur le nucléaire. La commission a approuvé 28 motions sans modification, 21 avec modification et en a rejeté 45. Les thèmes traités touchaient les sujets de la sortie du l'énergie nucléaire, de la sécurité d'approvisionnement énergétique, de l'efficacité énergétique, de l'économie d'énergie, du couplage chaleur-force, des énergies renouvelables, du droit de recours des organisations, de la politique énergétique extérieure ainsi que des réseaux électriques.

27 Consultations sur des projets d'ordonnance, information et coordination

Outre les objets qui lui ont été attribués par les bureaux des conseils, la CEATE-E, en vertu de l'art. 44, al. 1, let. c et d, LParl (cf. plus haut), a traité divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences. Elle s'est informée de la possibilité de définir l'impôt sur les véhicules à moteur selon des critères écologiques. En élaborant de nouvelles dispositions pour l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité, elle a pu éviter en 2009 une forte augmentation des prix de l'électricité au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Par ailleurs, les principaux fournisseurs d'électricité et les grandes associations économiques et organisations de protection de l'environnement ont exposé précisément à la commission les scénarios envisageables pour l'avenir de la politique énergétique. Les conséquences pour la politique énergétique et climatique de la décision de sortir progressivement du nucléaire ont également fait l'objet de discussions. De plus, la CEATE-E s'est renseignée sur le mandat de négociation conclu entre la Suisse et l'UE dans le secteur de l'électricité. Pour terminer, elle a rédigé six co-rapports, donnant ainsi son avis sur des objets examinés par d'autres commissions.



3 Composition de la commission, sous-commission

31 Présidence

- Président session d'hiver 2007 – session d'hiver 2009 : Filippo Lombardi (CEg/TI)
- Président session d'hiver 2009 – session d'hiver 2011 : Rolf Schweiger (RL/ZG)
- Vice-président session d'hiver 2007 – session d'hiver 2009 : Rolf Schweiger (RL/ZG)
- Vice-présidente session d'hiver 2009 – session d'automne 2010 : Simonetta Sommaruga (S/BE)
- Vice-président session d'automne 2010 – session d'hiver 2011 : Didier Berberat (S/NE)

32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2007 : *Lombardi, Schweiger, Bischofberger, Brändli, Büttiker, Cramer, Diener, Forster, Imoberdorf, Inderkum, Janiak, Jenny, Sommaruga Simonetta*
- Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2007 :
Janiak (S/BL) depuis octobre 2009
Berberat remplace Janiak depuis la session de printemps 2010
Berset remplace Simonetta Sommaruga depuis la session d'automne 2010
Amstutz remplace Berset depuis la session d'été 2011

33 Sous-commission

La commission a institué la sous-commission suivante :

- sous-commission « Politique de l'énergie » : *Forster, Jenny, Lombardi, Schweiger, Sommaruga Simonetta*



4 Nombre de séances nécessaires

41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 45 séances, équivalant à 62 jours de séance ou 313 heures. Au total, 11 séances se sont déroulées en période de session, équivalant à 9 heures.

42 Sous-commission

Ces travaux ont exigé au total 1 séance de 5,50 heures.

5 Perspective

La mise en œuvre de la décision du Parlement et du Conseil fédéral de sortir progressivement du nucléaire sera vraisemblablement un sujet dominant de la prochaine législature. Dans ce cadre, la question du remplacement des capacités de production, celle des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de la production décentralisée d'énergie et de ses conséquences sur les réseaux électriques seront au centre des débats de la commission. Les problèmes d'aménagement du territoire liés aux zones hors zones à bâtir feront par ailleurs partie d'une importante révision qui sera soumise à la commission.

